

## LA COLLECTIVITÉ DE CORSE À TRAVERS L'ADEC SE MOBILISE POUR SES ENTREPRISES

« L'ADEC en télétravail, assure une continuité des services aux entreprises du territoire corse »

Vos référents au sein de l'Agence restent mobilisés, vous pouvez contacter les personnes en charge de vos dossiers par mail.

Posez vos questions par mail à [covid19@adec.corsica](mailto:covid19@adec.corsica) ou par téléphone : **06 31 79 48 93** (vous pouvez laisser un message ou adresser un SMS).

Les services de l'ADEC vous rappellent ci-dessous les mesures actuellement en vigueur pour accompagner la résolution des difficultés rencontrées et vous informent que celles-ci seront très rapidement amplifiées par des outils à effet de levier.

### ► SUR LE VOLET « COTISATIONS SOCIALES » :

#### Report de charges sociales et étalements

→ Concernant les cotisations sociales payables auprès des URSSAF par les entreprises, les employeurs peuvent reporter tout ou partie du paiement de leurs cotisations salariales et patronales pour l'échéance sans aucune pénalité. Ces employeurs peuvent par ailleurs moduler leurs paiements en fonction de leurs besoins. Un report ou accord de délai est également possible pour les cotisations de retraite complémentaire.

→ En complément, les travailleurs indépendants peuvent solliciter l'octroi de délais de paiement, y compris par anticipation (sans majoration de retard ni pénalité).

### ► SUR LE VOLET « FISCALITÉ » :

#### Report de charges fiscales et étalements

→ Concernant les impôts payables auprès des services des impôts des entreprises (SIE), les entreprises (ou experts comptables qui interviennent pour des clients dans cette situation) peuvent demander le report sans pénalité du règlement de leurs prochaines échéances d'impôts directs (acompte d'impôts des entreprises, taxe sur les salaires).

Si elles ont déjà réglé leurs échéances de mars, elles ont peut-être encore la possibilité de s'opposer au prélèvement SEPA auprès de leur banque en ligne. Sinon, elles ont la possibilité d'en demander le remboursement auprès de leur SIE, une fois le prélèvement effectif.

→ Pour les travailleurs indépendants, il est possible de moduler à tout moment le taux et les acomptes de prélèvement à la source. Il est aussi possible de reporter le paiement de leurs acomptes de prélèvement à la source sur leurs revenus professionnels.

→ Pour les contrats de mensualisation pour le paiement du CFE ou de la taxe foncière, il est possible de le suspendre sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

L'ADEC, conjointement avec les services de la Collectivité de Corse, s'inscrit dans la démarche consistant à obtenir une **exonération**, et non un simple report, de l'ensemble des charges dues sur, a minima, les deux trimestres directement impactés par la crise.

### ► SUR LE VOLET « BANCAIRE » :

« Médiation du crédit » avec l'appui de la Banque de France, complétée d'une série de mesures d'accompagnement actée par la Fédération bancaire française, incluant notamment

→ Une analyse sur mesure des situations difficiles et une capacité à prendre des décisions en moins de cinq jours ; un décalage des remboursements de crédits jusqu'à six mois sans frais et sans pénalités pour favoriser au maximum les trésoreries.

Par ailleurs, Les banques françaises proposent des prêts supplémentaires à bas prix pour les entreprises, d'un montant maximal correspondant à trois mois de chiffre d'affaires, pour faire face aux conséquences de l'épidémie de coronavirus, fait savoir lundi la fédération du secteur.

En clair : toutes les entreprises pourront demander à leur banque un prêt d'un montant pouvant atteindre trois mois de chiffre d'affaires. Ces prêts seront proposés au taux de 0,25%, correspondant au coût de la garantie de l'État".

### ► SUR LE VOLET « TRÉSORERIE DES ENTREPRISES » :

Pour les TPE, fonds de soutien à la trésorerie financé à parité Collectivité de Corse et Etat (PEI), et porté par la CADEC.

Soutien de la trésorerie des PME et entreprises de taille intermédiaire

→ L'apport de garantie de Bpifrance et avances remboursables pour les TPE par la CADEC est possible.

→ Décalage possible du paiement de toutes charges et factures (loyers, factures énergie, etc.).

### ► SUR LE VOLET « EMPLOI » :

→ Financement des salariés par le mécanisme de l'activité partielle de la DIRECCTE de manière renforcée et simplifiée.

### ► EN COMPLÉMENT :

→ Par ailleurs, en cas de conflits ou contentieux autres que bancaire (clients et fournisseurs) les entreprises peuvent solliciter la « médiation des entreprises » de la DIRECCTE.

→ Si les difficultés déclarées devaient être d'origines multiples et appeler l'action des différents services institutionnels pour proposer une réponse appropriée et coordonnée, la Cellule de détection et de traitement des entreprises en difficulté (CDTE) de Corse co-pilotée par la Collectivité de Corse /ADEC et l'Etat / DIRECCTE serait immédiatement actionnée.

Afin de faciliter l'accès à ces mesures, une cellule de « continuité économique » dédiée à l'accompagnement des entreprises impactées par le Coronavirus a été constituée et activée, en liaison avec le Président de l'Exécutif de la Collectivité de Corse, le Président de l'ADEC et les services de l'Etat ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs économiques de l'île.

En pratique, pour actionner la cellule, les entreprises peuvent d'ores et déjà renseigner la fiche déclarative à télécharger sur [www.corse.directe.gouv.fr](http://www.corse.directe.gouv.fr), et la retourner complétée par mail à [corse.continuite-eco@directe.gouv.fr](mailto:corse.continuite-eco@directe.gouv.fr)

Elles peuvent aussi utiliser cette adresse pour poser leurs questions. A noter que la Chambre de Commerce et d'Industrie et les Chambres des Métiers sont aussi mobilisables pour accompagner les entreprises dans toutes ces démarches.

### Le Président de l'ADEC

Sachez que l'ADEC est pleinement mobilisée en faveur des entreprises du territoire, aujourd'hui confrontées à une crise sanitaire et économique d'une ampleur insoupçonnée.

Multipliez les gestes de prudence, respectez strictement les préconisations relatives à la distanciation sociale et au confinement et prenez soin de votre santé, de celle de vos familles et collaborateurs.

Sachez pouvoir compter sur nous à chaque instant, pour chaque formalité relative à la survie et au développement de nos entreprises. #Staincasa